

Pierre Poivre : rapport de son administration pendant l'année 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/23 F°251-257

Administration des Isles de France et de Bourbon,
pendant l'année mil sept cent soixante huit

Nous continuâmes cette année à suivre chacun de notre côté nos vues absolument contradictoires : tandis que M. le Commandant suivait avec ardeur ses projets particuliers, je restai constamment attaché à mon plan d'administration, le seul qui me parusse raisonnable et conforme à nos instructions.

Je redoublai d'efforts pour animer notre agriculture, je publiai un règlement qui avait pour objet la destruction de son plus terrible fléau, les sauterelles. Ce règlement, suivi pendant trois années, et avec le concours d'une espèce d'oiseau connue sous le nom de *Martin*, a entièrement délivré l'île de ces insectes qui la dévoraient depuis vingt-cinq ou trente ans¹. Je fis construire trois grands magasins à grains capables de contenir ensemble plus de quatre millions pesant de grains. Par ces constructions je confirmai les cultivateurs dans la certitude de voir leurs fournitures reçues au compte du Roi. Je pris toutes les précautions pour assurer le succès de nos traites et des importations considérables d'esclaves et de troupeaux. Par mes opérations, auxquelles je mis la plus grande activité, je multipliai les forces de nos cultivateurs, les souches de nos troupeaux, et nos approvisionnements en viandes.

Je tentai de nouveau de ramener la concorde qui est l'âme de toute prospérité, je réussis auprès de tous les hommes honnêtes dont la séduction ne pouvait pas durer. Les principaux colons, témoins de ma conduite irréprochable et désintéressée, de mon travail, de mon éloignement de tout esprit de parti, de mon empressement à être utile à tous, même à ceux dont j'avais le plus à me plaindre, rendirent justice à la pureté de mes vues. Ils ne se laissèrent plus entraîner par le torrent, et malgré la main ennemie qui ne cessait de semer l'ivraie, notre agriculture, encouragée d'ailleurs par le bon prix accordé aux grains, se monta au point de nous fournir des récoltes assez abondantes pour suffire à la consommation de la colonie pendant une année.

D'un autre côté je ne perdais pas de vue les différentes parties de mon administration. Je montai le service du port et ses ateliers de manière à pouvoir fournir à tous les besoins de la marine. J'établis la plus grande règle dans la manutention des hôpitaux, et, à force d'économie, je parvins à améliorer le sort des malades en réduisant le prix de leur journée d'hôpital à une livre huit sols au lieu de quatre livres cinq, qu'elle coûtait lorsque nous avions reçu les hôpitaux des mains de la Compagnie.

Le génie avançait ses travaux, et dans le courant de cette année un premier corps de casernes très solidement bâti en pierre, et capable de loger douze cents hommes fut achevé à peu de chose près.

¹ Si, comme on le suppose, ce mémoire date du début de l'année 1769, la disparition des sauterelles en trois ans n'est alors pas un fait mais un souhait. Les mesures prises contre cet animal sont exposées dans une lettre du 21-02-68.

Je donnai à l'artillerie ainsi qu'à la partie des fortifications tous les moyens qui me furent demandés pour mettre en activité ces différentes branches de services. Je fis venir de Bengale une partie considérable de salpêtre et des soufres d'Achem pour notre moulin à poudre. Je commençai l'établissement de notre arsenal, et j'assurai une partie de son approvisionnement par les secours que j'accordai aux forges établies dans l'île et qu'on voulait détruire. En un mot, avec de la patience, un travail suivi, et une grande tranquillité d'âme, au milieu des contradictions les plus inouïes, sans être secondé de qui que ce soit, à la réserve de M. Chevreau chargé de la partie des troupes et des hôpitaux, je suivis avec constance mon plan d'administration. En embrassant toutes les parties de ce plan, je conduisis insensiblement la colonie vers le premier objet de sa destination qui est d'être une colonie de force, et par conséquent de subsistance.

Je ne perdis pas de vue le second objet qui m'était si fort recommandé par le Mémoire du Roi, et était le point principal de ma mission, de rendre en même temps l'Isle de France une colonie de richesse en y introduisant la culture des épiceries fines. J'ai tout préparé pour l'exécution de cet article important de nos instructions. Dès mon arrivée dans l'île, je m'étais mis en possession d'un des jardins de la Compagnie qui m'avait été cédé par elle, j'y avais fait remuer les terres, faire les plantations convenables et toutes les dispositions suivant la méthode des jardins d'Amboine et de Banda, pour y assurer la réussite des plantes dont je voulais introduire la culture dans l'île. J'avais un bâtiment tout prêt, j'avais jeté les yeux sur un sujet excellent que je devais charger de l'exécution de mes vues, et j'avais eu soin d'envelopper du secret le plus profond le projet et le plan des opérations.

Lorsque je voulus faire mon expédition, je trouvai prévenu par M. le Commandant qui avait divulgué le secret du Mémoire du Roi, qui en parlait tous les jours publiquement, qui en faisait des railleries indécentes, et qui avait réussi à décourager, et à intimider l'officier (M. de Trémigon) qui devait commander en chef l'expédition, en lui persuadant qu'il allait compromettre le pavillon du Roi et s'exposer beaucoup.

Après avoir bien sondé les dispositions de cet officier et avoir tenté inutilement de le rassurer, je vis évidemment qu'une expédition aussi délicate confiée à un homme intimidé ne réussirait pas, qu'une première tentative manquée pourrait faire échouer entièrement l'exécution du projet. Pour ne rien compromettre, je changeai entièrement mes dispositions, et je remis à un temps plus heureux l'exécution de ce point capital de ma mission. La contradiction que j'éprouvai de la part de M. le Commandant sur une affaire aussi importante pour l'Etat, ajouta aux difficultés naturelles de cette affaire par la divulgation du secret qu'il était essentiel de garder, et retarda au moins d'une année notre jouissance.

C'est ainsi que M. Dumas exécuta de son côté ses projets de contradiction. Loin de s'occuper de l'objet de notre mission commune, il ne travailla, au mépris de tous ses devoirs, qu'à en arrêter l'exécution.

Par une suite de son plan il s'opposa aux réparations des anciens chemins de l'île qui n'étaient plus praticables. Il fit cesser les travaux commencés d'un commun accord, pour la construction d'une boulangerie. Et il en fit transporter les ouvriers pour travailler à une batterie qu'il ordonna sur le haut d'une montagne.

M. le Commandant ne s'en tint pas à ces petites contrariétés, elles n'avaient d'effet que contre le service du Roi : la colonie seule en souffrait. Accoutumé depuis longtemps à ne pas laisser dépendre d'autres mon repos et mon bonheur, après avoir fait tout ce qui avait dépendu de moi, je cédai à la nécessité, sans perdre un moment ma tranquillité, ni même ma gaîté ordinaire : M. Dumas fut désespéré de cette philosophie à laquelle il ne s'attendait pas, ce qui rendait sa haine impuissante. C'était ma personne qui lui était odieuse : ma conduite contrastait trop avec la sienne, je lui paraissais

un censeur trop incommode, ma présence le gênait dans ses opérations pour ses projets de fortune. C'était sur moi qu'il voulait venger l'affront qu'il avait reçu par le déchargement de *la Garonne*.

Agité par sa passion, M. le Commandant qui avait la force en main, projeta de l'employer contre moi, sans considération ni pour ma conduite irréprochable, ni pour la place que j'avais l'honneur d'occuper : pour couvrir l'acte de violence qu'il méditait, et la justifier en France, il chercha un prétexte et employa toute l'énergie de son âme pour le faire naître.

Après avoir suscité quatre affaires principales qui étaient matière à brouiller, dont l'effet n'avait pas répondu à ses efforts, pour échauffer les esprits et causer dans la colonie, au moins une apparence de commotion, il imagina un moyen dont il attendait le plus grand succès.

M. le Commandant savait d'après nos conférences sur les différentes affaires de notre administration, qu'un de mes principes favoris était que l'autorité ne doit jamais se montrer que pour l'avantage de ceux qui obéissent. Il savait qu'insensible à tous les événements de la vie, il ne dépendait pas de moi de l'être aux injustices, que je regardais essentiellement comme la base de toute prospérité la liberté, la sûreté des personnes et la propriété des biens. Je lui avais dit plusieurs fois que dans une colonie agricole et naissante, telle que l'Isle de France, le pouvoir militaire, qui souvent ne connaît que la force, devait être tempéré par la douceur du gouvernement patriarcal plus favorable à l'agriculture.

Ce fut en m'attaquant par mes principes, en heurtant de front tous mes sentiments, par l'abus d'autorité le plus imprévu, que M. Dumas espéra m'enflammer, me faire tomber dans le piège, en trouver un prétexte à l'acte de violence qu'il méditait contre moi.

Dans le temps où l'on s'y attendait le moins, il fit publier militairement une ordonnance extraite de celle du Roi faite pour la sûreté de nos places de guerre frontières du Royaume. L'article de cette ordonnance publié par M. Dumas dit *que tout habitant qui aura manqué à l'autorité du Commandant sera mis en prison et y restera jusqu'à ce que le Roi, informé du délit, ait fait connaître ses intentions par le secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine*.

Une telle ordonnance, nécessaire pour la sûreté de nos places frontières, était une inquisition effroyable pour une colonie éloignée de quatre mille lieues de la Métropole, d'où on ne peut y avoir de réponse qu'au bout de quinze ou dix-huit mois : elle contredisait notre législation ; elle en annulait les articles les plus précieux à la colonie ; elle était bien faite pour m'affliger, puisqu'elle ouvrait la porte aux abus les plus criants. En consternant la colonie, elle devait nécessairement y causer des plaintes, des murmures, une espèce de commotion. C'était le but de celui qui la faisait publier.

J'avais dès le premier instant, fait les représentations convenables au sujet de cette ordonnance, elles avaient été inutiles. Le Conseil Supérieur chargé par la législation du maintien des ordonnances du Roi, employa inutilement la soumission et la prière pour engager M. le Commandant à se désister de son ordonnance. Il mit sous ses yeux la loi du souverain. M. Dumas oublia alors qu'il était sujet du Roi, il prononça en plein Conseil, ces mots effrayants : *Je ne connais point de loi qui puisse m'empêcher de faire ici ce que je voudrai*. Après d'autres tentatives inutiles, le Conseil crut qu'il était de son devoir d'annuler l'ordonnance particulière de M. Dumas, laquelle détruisait toutes celles de Sa Majesté. Par déférence pour l'autorité de M. le Commandant, l'arrêt ne fut ni publié ni affiché.

M. Dumas, qui se vit contredit par un Conseil auquel j'avais l'honneur de présider, se félicita d'une telle contradiction ; il nous crut pris dans le piège et touché au moment, tant désiré, de l'exécution de ses vengeances. Il se rendit au port, y assembla les troupes, y fit lire de nouveau sa commission et ses pouvoirs de Commandant, puis il fit assembler tous les officiers de la milice de l'île. Pendant quelques jours il échauffa les esprits de tous ces militaires et se rendit subitement, à la tête d'environ cent officiers à la salle où le Conseil tenait séance pour le jugement des procès.

Cette entrée militaire effraya les conseillers qui cédèrent leur siège à Mrs les Officiers, et sortirent. M. le Commandant voulut inutilement les retenir, comptant trouver parmi eux quelque tête échauffée qui, par des discours indiscrets lui donnerait occasion d'exécuter ses projets. Il resta seul avec tous ses militaires, il lut une déclaration préparée, dans laquelle il traitait d'espèce de guerre civile, l'arrêt du Conseil qui avait annulé son ordonnance, mais il parla sans contradiction, il manqua son coup, et l'explosion de toute cette machination ne produisit que l'exil sur l'île Rodrigues du plus jeune des conseillers qui n'avait pas plus de tort dans cette affaire que ses confrères.

Après ce coup manqué, M. Dumas s'était retiré à sa campagne du Réduit où il continua de loin ses contradictions, sans perdre de vue l'autre partie de son plan qui avait pour objet de s'enrichir.

Indépendamment de son commerce particulier dans l'île, et qu'il cherchait à étendre dans toutes les parties de l'Inde, il s'empara entièrement de la traite de Madagascar pour la partie des esclaves. Afin de faciliter au chef des traites du Roi les moyens de le bien servir, il défendit par une ordonnance contraire à celle du Roi, aux armateurs particuliers, d'aller traiter à la côte orientale de Madagascar, la seule de cette grande île qui fournisse des objets d'échange, et surtout des esclaves.

Il y fit passer, malgré moi, un homme dangereux qui lui avait promis deux mille esclaves, sans autre déboursé que son savoir faire. Il l'adressa au chef des traites qui l'employa pendant cette année à ramasser aux frais du Roi, pour le compte de M. le Commandant, quelques esclaves, de l'ambre et du cristal de roche.

M. de Modave arriva de France, avec l'ordre d'aller former un établissement à Madagascar. Malgré l'insuffisance de nos moyens, nous formâmes cet établissement, nous envoyâmes une corvette reconnaître toute la côte de l'est de Madagascar et en lever la carte.

A la fin de l'année j'envoyai ordre au chef de traite de revenir à l'Isle de France par le dernier vaisseau de la saison, pour rendre ses comptes. M. le Commandant, qui avait besoin pour ses intérêts que cet employé hivernât à Madagascar, l'autorisa de son côté à y rester, malgré mon ordre. Il me désobéit ; il mourut et ne laissa après lui aucun compte d'une gestion la plus infidèle.

Je fis de nouveaux efforts auprès de M. Dumas lui-même, pour ramener entre nous la conciliation et la bonne intelligence. J'y employai successivement M. de Modave, de Bougainville, et toutes les personnes que je supposais avoir quelque ascendant sur l'esprit de ce Commandant. Il se montra toujours inflexible, toujours également décidé à suivre son plan de contradiction. Il ne cacha même pas que d'après ce qu'il avait écrit contre moi, d'après les intrigues sur lesquelles il comptait en France, il était persuadé que l'année ne se passerait pas sans que je fusse rappelé.

Dans une position aussi cruelle, accablé du travail qu'exigeait une administration pénible par elle-même, et contredit à chaque instant par celui qui avait la force en main, je n'étais secondé de personne. L'officier d'administration qui m'avait été donné comme un sujet de confiance, était toujours dans une espèce de maladie assez singulière, dès avant mon arrivée dans la colonie. Je l'avais trouvé dans ce triste état. Pendant huit mois, j'avais tenté de ramener sa tête à force de patience et de témoignages d'amitié. Enfin j'avais été obligé de le renvoyer en France, il ne me restait que M. Ardibus qui avait passé du Bureau des Classes au Contrôle, mais trop âgé pour pouvoir faire le travail qu'exigeait sa place, et M. Chevreau, excellent pour la partie des hôpitaux, mais qui n'entendait pas celle de la comptabilité. Je désirais très sincèrement d'être rappelé, n'ayant d'autre regret que celui de n'avoir pu exécuter l'objet principal de ma mission.

Enfin M. de Steinaver, brigadier des armées du Roi arriva, M. Dumas fut rappelé.

Dans le même temps la flûte *la Garonne*, commandée par un associé de M. Dumas, revint de Madagascar avec plus de trois cents esclaves de pacotille, et très peu pour le compte du Roi. Pour la

première fois je pus tenter de remédier à un abus si criant. Je fis confisquer soixante-dix esclaves, le reste échappa.

La dépense de cette année mil sept cent soixante huit a monté à la somme de deux millions quatre cent soixante quatorze mil deux cent quatre-vingt livres, quatre sols, neuf deniers.

* * *